

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2023-09
du 11 mai 2023**

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 7 au 28 juin 2023 les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
07/06/2023	Cuisine	2 euros
09/06/2023	Croquemonsieur	4 euros
28/06/2023	Accrobranche	25 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 12 MAI 2023
Notifiée le : 12 MAI 2023
Affichée le : 12 MAI 2023

